Règlement exposition d'artistes et artisans 2024

1 : Le Comité Culturel et Sportif de Verlaine ASBL organise **une exposition à Verlaine les 9,10 et 11 février 2024**

2 : Pas de thème imposé

3 : Chaque artiste présentera un maximum de **5 œuvres**. Ce nombre pourra éventuellement être réévalué par les organisateurs en fonction du nombre de participants.
Les artistes numéroteront leurs œuvres de 1 à 5 en fonction de leur préférence. (Ordre croissant)
Le format des œuvres pourrait déterminer l'espace réservé à l'artiste.

4 : Cette exposition est ouverte à tout artiste ou artisan domicilié à Verlaine.

5 : Pour confirmer leur participation, les participants devront adhérer, signer et admettre avoir pris connaissance du présent règlement et la convention entre le Comité Culturel et Sportif de Verlaine A.S.B.L. et l'artiste, **avant le 21 janvier 2024.**
Le dossier est à renvoyer ou à déposer à l'adresse suivante :

Fabienne HANZE – Permanente culturelle de Verlaine
Administration Communale de Verlaine
Vinâve des Stréats, 32
4537 Verlaine

6 : La convention et le règlement de l'exposition sont téléchargeables sur le site www.verlaine.be ou peuvent être obtenus sur simple demande auprès de l'Administration Communale - Service culture.

7 : Contact pour tout renseignement :

Fabienne HANZE

Permanente culturelle de Verlaine

verlaine.culture@mail.com